

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse
Band: 5 (1925)
Heft: 4

Artikel: Saint-Simon et sa Lettre d'un habitant de Genève à l'Humanité (1802-1803)
Autor: Martin, Paul E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-67850>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Saint-Simon et sa Lettre d'un habitant de Genève à l'Humanité (1802—1803).

Étude bibliographique

par *Paul E. Martin.*

La première oeuvre du comte Henri-Claude de Rouvroy de Saint-Simon porte le nom de Genève. C'est dans ce mince écrit que s'est pour la première fois cristallisée et manifestée la pensée d'un homme dont les intuitions extraordinaires ont déterminé tout un mouvement de doctrine et d'action; c'est lui qui ouvre la voie à cet ensemble d'idées, de prévisions, de propositions et de théories qui ont formé la doctrine « saint-simonienne » pour exercer une influence, aujourd'hui encore sensible, dans les domaines variés de la philosophie, de la sociologie et de la politique. Saint-Simon est mort à Paris, le 19 mai 1825. La célébration de ce centenaire a montré combien sa pensée et son oeuvre étaient proches des préoccupations de l'heure présente et défini leur part, dans l'effort contemporain pour la réorganisation du monde¹.

Sous le Directoire et le Consulat, de 1795 à 1802, Saint-Simon mène à Paris une existence fastueuse; il recherche ardemment la société des savants et des artistes, et c'est à les écouter, à converser avec eux qu'il se forme un bagage de connaissances

¹ Voir à ce propos: Saint-Simon, *De la réorganisation de la Société européenne, publiée avec une introduction et des notes par Alfred Pereire, Préface d'Henry de Jouvenel*, Paris [1925] in 8°. M. Pereire a joint à cet ouvrage une bibliographie des ouvrages relatifs à Saint-Simon (p. XLV—XLVI) et une bibliographie sommaire des éditions originales de ses oeuvres (p. XLII—XLIV). Il a également fait paraître une *Notice bibliographique* dans: *L'Oeuvre d'Henri de Saint-Simon. Textes choisis avec une Introduction par C. Bouglé*, Paris, 1925, in 8°, p. XXV—XXXII. On trouvera de même une bibliographie dans l'ouvrage de M. Georges Weill, *Saint-Simon et son oeuvre*, Paris, 1894, in 8°, p. 243—245.

scientifiques; le 24 juin 1802 il se divorce. Une tradition légendaire place à cette époque un voyage à Coppet où il aurait présenté à Madame de Staël une étrange proposition de mariage; il voyage ensuite en Allemagne, en Angleterre et lorsqu'il rentre en France, bientôt totalement ruiné, c'est pour se trouver, en 1805 et en 1806, aux prises avec la misère; le 14 octobre 1806 il obtient du préfet de la Seine une place de commis au Mont de Piété.

Dans cette vie aventureuse et encore mal connue, les jalons solides ne sont pas fréquents; le séjour à Genève en est un; mais son époque reste indéterminée; généralement on le place après la visite à Coppet; sa durée n'aurait été que de quelques semaines².

Jusqu'à présent les documents d'archives n'ont pas révélé de traces du voyage à Coppet et à Genève³; la seule preuve que l'on en puisse donner est un petit livre de 103 pages sans indication de lieu ni de date, et dont l'auteur, qui garde l'anonymat, se donne pour un « habitant de Genève ». Dans un opuscule fort instructif et qu'il dédie « A la Confédération helvétique, au peuple libre qui réalisa la première société des Nations », M. Alfred Pereire vient de réimprimer l'édition originale de ces *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains*⁴.

² Pour la chronologie de la vie de Saint-Simon, j'ai suivi la très intéressante biographie de M. Maxime Leroy, *La vie véritable du comte Henri de Saint-Simon (1760—1825)*, Paris, Grasset, 1925, in 8^o, *Les cahiers verts*, no. 54; voir p. 213 à 251. « Les années de misère et de philosophie ».

³ Les registres des permissions de séjour, les répertoires des passeports et des visas de passeports conservés aux Archives d'Etat de Genève ne contiennent pas le nom de Saint-Simon; il est vrai que le registre des visas no. 59 ne porte aucune inscription du 12 vendémiaire an IX au 18 fructidor an XII; aux Archives cantonales vaudoises, les passeports de la République helvétique se terminent au 16 août 1802, et ceux de la période vaudoise ne commencent qu'en 1811. (Communication de M. Maxime Raymond, archiviste cantonal à Lausanne.)

⁴ [Comte Henri de Saint-Simon], *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains [1803]*, réimprimées conformément à l'édition originale et suivies de deux documents inédits, *Lettre aux Européens, Essai sur l'organisation sociale*, Introduction par Alfred Pereire, Paris, Alcan, 1925, LX—96 p. in 8^o.

L'édition originale de ces *Lettres*, un opuscule de 103 pages in 12, n'est connue que par quatre exemplaires, dont aucun ne se trouve à Genève; à l'exemplaire de la bibliothèque de l' Arsenal, est jointe une lettre d'envoi, autographe, de Saint-Simon au 1^{er} Consul, datée de « Rue derrière le Rhône à Genève »⁵.

Le *Journal typographique et bibliographique* du 24 vendémiaire an XII (17 Octobre 1803), annonce la mise en vente, chez le libraire Surosne, et chez les marchands de nouveautés d'un volume in 12, intitulé *Lettre (sic) d'un Habitant de Genève à ses contemporains*. Olinde Rodrigues, disciple de Saint-Simon découvrit cette brochure en 1826 et, lui assignant la date de 1802, lui donna une nouvelle édition, en 1832⁶. M. Pereire considère cette date de 1802 comme vraisemblable, puisque c'est après son divorce, en juin 1802, que Saint-Simon a dû venir à Coppet puis à Genève; l'annonce du *Journal typographique* laisse cependant s'écouler plusieurs mois entre la rédaction probable de l'ouvrage et sa publication⁷.

Quoiqu'il en soit de l'époque exacte de cette publication, nous pouvons aujourd'hui affirmer que les *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains* de 1802 ou de 1803, ne sont pas l'édition première de l'ouvrage non plus que le premier écrit que Saint-Simon ait fait imprimer, Selon sa méthode de travail, celui-ci a bien procédé par « développements successifs d'un exposé concis »⁸; il a même publié la première rédaction de son travail. Preuve en est la brochure dont la description suit:

⁵ Texte et fac-simile dans Pereire, *op. cit.*, *Introduction*, p. LIX—LX. Sur l'exemplaire de l' Arsenal, cf. Pereire, dans Saint-Simon, *De la ré-organisation européenne*, p. XXXII. M. Georges Weill cite une lettre d'envoi du même genre adressée de Genève à M. de Billy, professeur à l'Ecole militaire, *op. cit.*, p. 19, n. 1.

⁶ Pereire, *Introduction*, p. X—XI. Depuis elles ont eu trois nouvelles éditions, celle de M. Pereire non comprise. Le *Journal typographique*, 7^{ème} année, XII, p. 21 ne donne pas le nombre de pages que M. Pereire indique entre parenthèses.

⁷ Cf. Pereire, *loc. cit.* L'erreur du *Journal typographique* pourrait s'expliquer par une page de titre qui ne nous aurait pas été conservée; la première page est en effet chiffrée A 2.

⁸ Cf. Pereire, *Introduction*, p. XIV.

LETTRE | D'UN HABITANT DE GENEVE | À L'HUMANITÉ.

In 8^o, 48 p. s. l. n. d.; numérotation des feuilles: p. 1: A; p. 3: A 2; p. 5: A 3; p. 7: A 4; p. 17: B; p. 19: B 2; p. 21: B 3; p. 33: C; p. 35: C 2; p. 37: C 3; p. 39: C 4. Titre à la p. 1, surmonté d'un bandeau fait d'un bois gravé représentant une colombe posée sur deux rameaux d'olivier entrecroisés. Le texte commence immédiatement sous le titre, à la p. 1: « Je ne suis plus jeune, j'ai observé et réfléchi avec beaucoup d'activité durant toute ma vie... ».

Genève, Archives d'Etat, Brochures genevoises, G. 36, n^o 3.

Ibid., Bibliothèque de la Société d'Histoire et d'Archéologie, Brochures genevoises, G. 1 ter.

Ibid., Bibliothèque de la Société de Lecture, Brochures genevoises, vol. 107⁹.

L'exemplaire des Archives d'Etat fait partie d'un recueil factice de vingt-huit brochures genevoises des années 1765 à 1831; dans ce recueil, il porte le n^o 3 et suit les pièces 1, 2 et 2 bis qui sont des brochures publiées par le professeur Pierre Prevost en 1789, 1792 et 1793; le volume lui-même appartient à la collection du conseiller Guillaume Prevost-Cayla (1799—1883), formée de 107 volumes de brochures genevoises et donnée aux Archives d'Etat, en 1921, par ses petites-filles, Mesdames Édouard Achard et Camille Rochette¹⁰.

Dans le recueil factice Prevost-Cayla, l'exemplaire de la *Lettre d'un habitant de Genève*, a malheureusement été rogné à la reliure; une note manuscrite qui suivait la seconde ligne du titre se trouve de ce fait tronquée et l'on ne peut plus lire aujourd'hui que « Mr. de... logé à... ». Une autre main sans doute après la reliure, a écrit en regard de la troisième ligne du titre, au crayon bleu « de St. Simon ».

Il n'est point interdit de reconnaître dans la note marginale tronquée, la main du professeur Pierre Prevost; c'est certainement lui qui a inscrit une date en tête de la pièce 2 bis¹¹ du

⁹ On remarquera qu'aucun exemplaire de cet opuscule ne se trouve à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

¹⁰ *Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat*, 1921, p. 8—9.

¹¹ Cette identification d'écriture est possible; elle n'est pas certaine,

même recueil. Pierre Prevost peut en effet fort bien avoir reçu la brochure de Saint-Simon et connu son auteur; il occupait alors la chaire de philosophie de l'Académie de Genève et avait été nommé le 31 janvier 1801 associé de la classe des sciences morales et politiques de l'Institut de France; homme d'un savoir vraiment universel et d'une activité inlassable, il cultivait, avec un égal succès, les lettres antiques, la philosophie, l'économie politique et les sciences naturelles; c'est surtout comme physicien qu'il a laissé un nom, grâce à sa théorie du calorique rayonnant; quant aux idées de Saint-Simon nous ne savons quel effet elles produisirent sur son esprit¹².

C'est assurément son fils, Guillaume Prevost-Cayla¹³, qui fit

les éléments de comparaison étant trop peu nombreux; c'est grâce à l'obligeance de M. Fernand Aubert, bibliothécaire, que j'ai pu étudier à la Bibliothèque publique et universitaire les papiers et l'écriture de Pierre Prevost.

¹² Je n'ai trouvé aucune note de Pierre Prevost sur la *Lettre d'un habitant de Genève*, non plus qu'aucune mention de Saint-Simon dans ses papiers, dont les nombreux dossiers ont été catalogués et inventoriés à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève par M. Fernand Aubert, pas plus d'ailleurs que dans son journal manuscrit qui m'a été aimablement communiqué par son petit-fils, M. le professeur Jean-Louis Prevost. Né à Genève le 5 mars 1751 et mort dans cette ville le 8 avril 1839, Pierre Prevost fut successivement membre de l'Académie des sciences de Berlin en 1780, professeur honoraire de Belles Lettres à l'Académie de Genève de 1784 à 1786, professeur de philosophie de 1792 à 1809 et professeur de physique générale de 1809 à 1823. Voir à son sujet: Albert de Montet, *Dictionnaire des Genevois et des Vaudois*, t. II, 1878, p. 330—335; Charles Borgeaud, *Histoire de l'Université de Genève, L'Académie de Calvin*, Genève 1900, in 4^o, p. 603—604, *L'Académie de Calvin dans l'Université de Napoléon*, Genève, 1909, in 4^o, p. 81; A. Cherbuliez, *Discours sur la vie et les travaux de feu Pierre Prevost*, 1839, in 8^o; Aug. Pyr. de Candolle, *Notice sur M. Pierre Prevost, professeur émérite à l'Académie de Genève*, Tiré de la *Bibliothèque Universelle*, avril 1839; Charles Eugène Guye, *Pierre Prevost et la notion d'équilibre mobile dans les sciences physico-chimiques*, *Archives des sciences physiques et naturelles*, t. XXXIII (1912), p. 469—482.

¹³ Guillaume Prevost allié Cayla, né à Genève le 26 mai 1799 et mort dans cette ville le 3 juillet 1883, docteur en droit, 1822, juge au tribunal de l'audience puis au tribunal civil de 1830 à 1835, conseiller d'Etat de 1835 à 1842, lieutenant de police de 1838 à 1840, juge à la Cour de justice de 1842 à 1856.

relier le volume, qui récrivit au crayon bleu le nom de Saint-Simon tombé par l'enlèvement de la marge au massicot et qui inscrivit lui-même, dans la table manuscrite du recueil: « 3 St. Simon, Lettre d'un habitant ». Si d'autres preuves de l'attribution de cette brochure au célèbre sociologue n'existaient pas, celles-ci constitueraient déjà une indication fort utile.

L'exemplaire de la Société d'Histoire se trouve dans une liasse de brochures du 18^{ème} siècle récemment formée par le classement de divers fonds recueillis à la suite de dons et de legs¹⁴.

Celui de la Société de Lecture a pris place au milieu de pièces de l'année 1798, dans un recueil de brochures genevoises composé et relié vers 1822.

* * *

La publication de la *Lettre à l'Humanité* ne semble guère avoir fait de bruit à Genève même; en tous cas on n'en trouve aucune mention dans les documents de l'époque; par contre il semble possible d'en identifier l'imprimeur; l'emploi de caractères semblables par les presses genevoises constituerait déjà une présomption utile, si les fontes et les vignettes Fournier n'avaient pas été, à cette époque, répandues par le commerce dans la plupart des ateliers. Par contre le bandeau qui surmonte le titre de la lettre fournit une indication certaine, le même bois a en effet été employé au moins deux fois dans des impressions genevoises¹⁵.

Nous le trouvons en tête du titre de la première page d'une brochure sans lieu ni date intitulée: *Considérations sur l'administration de la Société économique dédiées aux Genevois par J. P. A. Jaques*. 32 pages in 8^o¹⁶, et, par une disposition semblable à celle de la *Lettre à l'Humanité*, en tête de la première page d'un recueil, sans couverture, de notes et pièces diplomatiques et politiques, du 30 août 1792 au 21 octobre 1793.

¹⁴ G. 1 ter (par M. Ernest Chaponnière, bibliothécaire de la Société).

¹⁵ Ce bois est reconnaissable aux détails et aux irrégularités de la gravure qu'a bien voulu nous signaler M. Louis Enlart.

¹⁶ Genève, Archives d'Etat, Brochures genevoises, G. 104, n^o 30 (Collection Prevost-Cayla).



LETTRE
D'UN HABITANT DE GENEVE
A L'HUMANITE.

JE ne suis plus jeune, j'ai observé et réfléchi avec beaucoup d'activité durant toute ma vie, et votre bonheur a été le but de mes travaux; je prends la plume pour vous présenter un projet qui me paroît propre à vous faire cheminer avec sûreté et rapidité à l'amélioration de votre sort.

Ouvrez une souscription devant le tombeau de Newton, admettez tous vos membres indistinctement à souscrire pour la somme qu'ils voudront.

Que chaque souscripteur nomme trois

A

Les *Considérations* de J. P. A. Jaques doivent être de 1809, si l'on en juge par une mention du Registre de la Société économique du 13 juin de cette année¹⁷ c'est même tout ce que nous en pouvons dire.

Le recueil de 1792 (dit recueil Girod), par contre, mérite comme pièce de comparaison un examen plus approfondi¹⁸; il ne possède pas de titre général, mais à la page 1, sous le bandeau à la colombe, figure le titre de la première pièce :

LETTRE DE CRÉANCE | POUR MONSIEUR | DECHATEAUNEUF, | ADRESSÉE AU
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE | DE GENÈVE PAR LES MEMBRES DU | CONSEIL
EXÉCUTIF PROVISoire DE FRANCE, | EN DATE DU 30 D'AOÛT 1792 |

Suivent (p. 3 à 15) la *Note remise le 27 septembre 1792 à Mr. le Premier Syndic par Mr. d'Arneville de la part de Mr. Dechateauneuf, Résident de France*, la *Réponse* du premier syndic, la nouvelle *Note* de Mr. d'Arneville du 30 septembre 1792 et celle du 3 octobre 1792. Ces quatre pièces ont été imprimées avec une *Adresse aux Genevois*, par décision du Conseil de Genève du 3 octobre 1799¹⁹.

Suivent (p. 16 à 96), vingt-quatre pièces, notes diplomatiques, lettres, proclamations et représentations, toutes relatives au conflit que l'appel des troupes suisses à Genève, avait fait naître, avec le gouvernement de la République française, au moment de l'invasion de la Savoie par l'armée du général de Montesquiou. Sur ces vingt-quatre pièces, onze ont été imprimées

¹⁷ Genève, Archives d'Etat, Registre de la Société économique, vol. 3, p. 216. Un membre de la Société signale à la séance de ce jour que le sieur Jaques, auteur des *Considérations* lui avait demandé communication du compte publié par la Société et qu'en ayant paru satisfait, il « a cherché à justifier ses intentions en écrivant sur ce sujet ».

¹⁸ Genève, Archives d'Etat, Collection Girod 29, n^o 49, 96, p. in 8^o, incomplet de 11 pages *in fine*.

¹⁹ Genève, Archives d'Etat, R. C. 300, p. 1219—1220, cf. Emile Rivoire, *Bibliographie historique de Genève au XVIII^eme siècle, Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XXVI (1897), p. 560—561, nos 3552, 3553, 3554, 3573. Dans la suite j'indiquerai par de simples cotes les documents des Archives d'Etat de Genève; M. D. G. = *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'Archéologie de Genève*.

successivement en huit brochures distinctes à Genève²⁰. En tous cas, trois d'entre elles ont été imprimées par ordre du Conseil. En premier lieu (p. 21—22), la *Note de Mr. De Chateauneuf, adressée le 7 d'octobre 1792 aux Citoyens et Habitants de la ville de Genève et remise le 9 à l'un de Messieurs les Syndics*²¹. Cette pièce de 2 pages in 8°, a été imprimée le soir même du 9 octobre par ordre du Conseil²²; la composition qui en fut alors faite n'est pas identique à celle qui a pris place dans le recueil de la collection Girod; la justification, les caractères du texte et les vignettes sont les mêmes, mais le titre et la signature ont été composés à nouveau et modifiés et, dans le recueil, la note qui indique l'heure de la remise et la publication « par l'ordre de Messieurs les Syndics et Conseil » a disparu²².

En second lieu (p. 46—48), le discours du syndic de la garde, Mr. Micheli, le 10 octobre 1792, et *l'Adresse remise le 10 d'octobre 1792 à Messieurs les syndics par la Légion genevoise*²³. La première édition, en 4 pages in 8°, montre également une composition différente du titre, de la lettre initiale du texte, et de la mise en pages, pour le discours du syndic Micheli, et une similitude absolue des deux impressions pour *l'Adresse* de la légion²⁴.

Enfin (p. 82—83) la *Note* des représentants de Zurich et de Berne du 20 octobre 1792; le texte publié par ordre du Conseil du 24 octobre 1792 comprenait deux notes, celle du 20 octobre et celle du 22 octobre 1792; l'imprimeur du recueil n'a reproduit à cette place, dans l'ordre chronologique, que la note du 20 octobre; il en a changé le titre et la justification

²⁰ Rivoire, *op. cit.*, nos 3566, 3567, 3569, 3570, 3572, 3576, 3589=3590, 3592.

³¹ Rivoire, *op. cit.*, n° 3567.

²¹ Rivoire, *op. cit.*, n° 3567.

Le Fort, G. 187, n° 16, aux Archives d'Etat.

²³ Imprimés par ordre du Conseil, le 10 octobre 1792; R. C. 300, p. 1261—1262; Rivoire, *op. cit.*, n° 3570.

²⁴ Je me suis servi pour cette comparaison de l'exemplaire de la Bibliothèque Publique et Universitaire de France, Gf. 315, vol. 50, n° 9.

mais a fait usage de caractères semblables, en particulier dans les dates²⁵.

Quant aux autres pièces, si l'ordre de publication par le Conseil n'est point attesté par des textes précis, leur provenance et leur caractère n'en affirment pas moins leur qualité de documents officiels. Le recueil de la collection Girod est donc une sorte de livre diplomatique genevois de 1792, une collection de textes déjà publiés et de quelques textes inédits, une nouvelle édition des documents relatifs à l'appel du secours, donnée par le même imprimeur que celui qui avait tiré sur ses presses les pièces détachées, au fur et à mesure des événements et des ordres du Conseil.

Cet imprimeur ne peut être que l'imprimeur officiel de la République, Jean Léonard Pellet²⁶; c'est à lui qu'a dû appartenir le bois à la colombe, qui figure en tête du recueil de 1792 édité probablement pour son profit personnel, ce bois qui décore les *Considérations* de Jaques en 1809 et la *Lettre d'un Habitant de Genève à l'Humanité*.

* * *

C'est donc à l'imprimerie Pellet que Saint-Simon a confié sa première oeuvre; on nous autorisera donc à dire quelques

²⁵ Cf. Gf. 315, vol. 50, n° 16; Rivoire, *op. cit.*, n° 3592. — Pour d'autres pièces du recueil nous pouvons également faire d'utiles comparaisons entre les éditions séparées qui parurent les premières et leur réimpression. Ainsi (p. 23—24) la *Déclaration* du 10 octobre 1792 (Rivoire, n° 3569) a paru en premier lieu en 2 p. in 8^o, mais avec une autre vignette, une autre lettre initiale et une autre justification. — La *Lettre de Monsieur Le Brun* (p. 33—35) et la *Lettre adressée par les Syndics et Conseil de Genève à S. E. Mr. Le Brun* le 10 octobre 1792 (p. 36—45), a été recomposée entièrement; cf. Rivoire, n° 3572 et Bibl. Publ. Gf. 567, vol. 69, n° 11. — Par contre la *Lettre sans date écrite par Mr. Lebrun* (p. 84—91) et la *Lettre à M. Le Brun* (p. 90—96, incomplète) sont identiques à l'édition originale de 24 p. in 8^o, à une variante de mise en pages près; cf. Rivoire, n° 3571, et Bibl. Publ. Gf. 567, vol. 69, n° 13.

²⁶ Le compte de Jean Léonard Pellet pour l'année 1792 a été réglé par la Parcelle de la Chambre des Comptes du 8 au 14 février 1793. Finances V. 85, n° 6; malheureusement la pièce justificative qui nous aurait donné le détail de ses travaux manque dans la liasse.

mots de cette maison genevoise. Pierre Pellet natif de Genève, succède en 1726 à son beau-père Thomas Caille imprimeur, rue Saint Christophe²⁷; il exerça simultanément cette profession avec celle de libraire, jusqu'en 1769, année où il remit son établissement à son fils, Jean Léonard²⁸. Jean Léonard Pellet est né à Genève, le 26 décembre 1740; associé à son père, comme imprimeur et libraire, dès 1764, il lui succède seul, en 1769²⁹; il est reçu bourgeois le 3 avril 1770³⁰, et, le 20 janvier 1778, il obtient du Conseil le « privilège d'imprimeur de la République et de l'Académie » laissé vacant, dès le 13 décembre 1777, par les frères De Tournes³¹.

Il est évident que ces fonctions officielles ajoutèrent encore à l'importance et à la prospérité de l'imprimerie de la rue Saint Christophe ou rue des Belles Filles; nous pouvons juger de la capacité de son matériel, de même que de la hardiesse et du succès de ses entreprises par les trois éditions successives que Jean-Léonard donna de *l'Encyclopédie*, en 1777 et 1778, en 32 volumes in 4^o, de même que par la protestation de la Vénérable Compagnie des Pasteurs, en 1781, contre sa nouvelle édition de *l'Histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les deux Indes*, qui avait le tort de porter sa qualification d'« imprimeur de l'Académie »³².

²⁷ C'est en 1726 que J. L. Pellet se marie, le 25 août en l'église Saint-Gervais; son beau-père meurt le 9 mars 1728; un document administratif de 1810 (Dép. du Léman, chap. 2, 498, 2^e carton) fait remonter son imprimerie à 1726.

²⁸ Minut. de J. L. Duby, not. vol. 13, p. 825—829, 19 septembre 1769; sur Pierre Pellet et son privilège d'imprimeur d'almanachs en 1750, voir Rivoire, *op. cit.*, n^o 564.

²⁹ Testament de Pierre Pellet du 13 janvier 1771; Registre 78, p. 37—39. C'est le 20 avril 1771 qu'il mourut.

³⁰ Covelle, *Le Livre des Bourgeois de l'Ancienne République de Genève*, Genève, 1897, in 8^o, p. 441.

³¹ R. C. 279, p. 26; cf. R. C. 278, p. 510, et Alfred Cartier, *L'imprimerie Fick, Nos anciens et leurs oeuvres*, 1902, p. 42—43.

³² Voir E. H. Gaullieur, *Etudes sur la typographie genevoise du 15^{ème} au 19^{ème} siècle*, *Bulletin de l'Institut National Genevois*, t. II (1855), p. 267 et n. 1; Sordet, *Dict. des familles genevoises*, vol. 3, p. 998, Ms. de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève; R. C. 282, p. 423 (13 juillet 1781), p. 429 (16 juillet 1781), p. 467 (14 août 1781).

La Révolution devait porter un rude coup à la prospérité de la maison; le 18 janvier 1794, le Comité provisoire d'administration retira à Jean Léonard Pellet son titre et son privilège d'«imprimeur de la République» et décida de donner les commandes aux imprimeurs qui travailleraient «au meilleur comte»³³.

Après l'annexion de Genève à la France, J. L. Pellet s'intitule encore en 1798 «imprimeur du canton»³⁴, mais il ne réussit guère à retenir les commandes officielles non plus qu'à obtenir, de 1800 à 1813, le titre sans doute profitable d'«imprimeur de la préfecture». Les renseignements assez nombreux que nous possédons sur l'état de l'imprimerie à Genève, sous l'Empire concordent pour accuser la pleine décadence de l'atelier de Jean Léonard Pellet; lui-même cède la direction de sa maison à son fils Pierre Antoine, entre le 24 germinal an XI (14 mars 1803) et le 27 pluviôse au XII (17 février 1804)³⁵.

Pierre Antoine Pellet, fils de Jean Léonard était né à Genève le 15 août 1773; il n'apporta pas à l'imprimerie paternelle le renouveau dont elle avait besoin; en 1809 c'est avec une seule presse, un prote et un ouvrier qu'il expédie la besogne qui lui reste, savoir la liste des prédicateurs de la semaine, les affiches des spectacles, «et quelques avis qu'on peut lui demander»³⁶.

En 1811, un tableau préparé par la Préfecture confirme que Pierre André Pellet possède six à sept presses dont une seule est montée, un grand assortiment de caractères pour la plupart hors de service et qu'il n'est plus libraire, mais seulement imprimeur; il n'imprime que des ouvrages de peu d'importance, «tels que Almanachs, quelques Mémoires à consulter, des affiches etc.». La maison a perdu depuis longtemps «toute son ancienne réputation et le travail y est réduit presque à

³³ R. C. 303, p. 75; sur les impressions de J. L. Pellet voir Rivoire, M. D. G., t. XXVI et t. XXVII (1897), p. 496 table.

³⁴ Archives d'Etat, Brochures genevoises, G. 17, n° 7.

³⁵ Dép. du Léman, Registre des Patentes, 111, n° 1170, et 112, n° 906; et Chap. 2, 498, 2^{ème} carton.

³⁶ Lettre du commissaire de police du 2^{ème} arrondissement de la ville de Genève, 6 décembre 1809; Dép. du Léman, chap. 2, 498, 2^{ème} carton; cf. Edouard Chapuisat, *Le commerce et l'industrie à Genève pendant la domination française (1798—1813)*, M. D. G., t. XXVIII (1908), p. 512—513.

rien»; il lui est bien arrivé d'imprimer «clandestinement, sans permission de la police». Mais ces écrits relatifs à des intérêts particuliers et locaux n'avaient rien de contraire au gouvernement³⁷. En 1813, mêmes indications; c'est Pierre Antoine, lui-même qui répond à un questionnaire de l'inspecteur de la librairie et de l'imprimerie à Genève, le 18 juin de cette année; il a quatre presses montées, deux en magasin démontées, une seule en activité et même pas toujours; dans le moment, il ne fait que des ouvrages de ville, les affiches de la Comédie, la liste des ministres tous les vendredis, les ventes forcées et tout ce qui se présente; il n'a aucun «labeur» sous presse; jusqu'à l'époque de la Révolution son père avait quarante ouvriers et onze presses roulantes; l'inspecteur de la librairie et de l'imprimerie complète son enquête en signalant Pierre Antoine au directeur général, le juin 26 juin 1813, en ces termes: «fils d'un père qui a fait une fortune considérable dans cet état, il n'y met pas un grand intérêt et son imprimerie chomme plus souvent qu'elle travaille; ... il est même à présumer qu'à la mort du père, le fils renoncera à cette profession pour jouir de son bénéfice d'héritier»³⁸.

A la Restauration, l'imprimerie Pellet semble avoir subi une éclipse presque complète³⁹; ce n'est qu'après la mort de son père, de 1826 à 1829 que Pierre Antoine reparait à la rue des Belles Filles, n° 37 (aujourd'hui rue Etienne Dumont, n° 20) comme imprimeur et chef d'atelier⁴⁰. D'autre part, le 1er mars 1820, Guillaume Fick annonce que son imprimerie se trouve actuellement «rue des Belles Filles, maison Pellet»⁴¹; il quittait

³⁷ Dép. du Léman, Chap. 2, 498, 2^{ème} carton.

³⁸ Dép. du Léman, Chap. 2, 498, 2^{ème} carton et 486—487.

³⁹ Les Recensements de 1816 et de 1822, D 2, p. 72, et F 2, ne font pas mention de Pierre-Antoine à la rue des Belles-Filles 37; ils y signalent Jean Léonard qualifié d'imprimeur, en 1816, de rentier en 1822 et Marguerite Matthey, femme de Pierre-Antoine, négociante en 1816, «magasin de broderies» en 1822.

⁴⁰ Recensement G 2; il est déjà dit «imprimeur» dans un acte du notaire Jean Vignier du 28 octobre 1825, minut., vol. 10, p. 868.

⁴¹ *Feuille d'Avis de la République et Canton de Genève*, 1^{er} mars 1820, p. 165.

l'imprimerie des « successeurs Bonnant » qu'il avait jusqu'alors gérée, et s'établissait à son compte⁴². A quelles conditions vint-il s'installer dans la maison Pellet et en quelle qualité Pierre Antoine reprit-il à ses côtés l'exercice de sa profession? Nous ne le savons pas; mais ce qui est certain, c'est que, lorsqu'en 1829 Guillaume Fick transfère son établissement à la Corraterie⁴³, Pierre Antoine Pellet se retire définitivement des affaires; il meurt le 29 juin 1846 au no. 39 de la rue des Belles Filles⁴⁴.

C'est donc des presses de Jean-Léonard Pellet, ou de celles de son fils Pierre Antoine, qu'est sortie en 1802 ou en 1803 la *Lettre d'un habitant de Genève à l'Humanité*. Que l'imprimerie ait été liquidée en 1829 ou, ce qui semble plus probable, qu'elle ait été reprise, avec son matériel, aujourd'hui détruit ou dispersé, en 1820, par Guillaume Fick, il reste peu d'espoir de reconstituer ses archives et de retrouver dans ses comptes ou sa correspondance la trace de ses relations avec le comte Henri de Saint-Simon.

* * *

Après avoir déterminé l'imprimeur de Saint-Simon à Genève est-il possible de désigner la maison qu'il habita à l'aide de la note manuscrite de la brochure Prevost-Cayla « Mr. de ... logé à ... »? Malheureusement ce texte restera toujours incomplet et

⁴² Guillaume Fick gère encore l'imprimerie des successeurs Bonnant en 1813, Dép. du Léman, Chap. 2, 498, 2^e carton, et 486—487. En exécution du testament de Jean-Pierre Bonnant du 27 juin 1804 (Minut. J. L. Duby, vol. 48, p. 668—671) son neveu Pierre-Antoine Bonnant, beau-frère de Guillaume Fick, devait reprendre l'imprimerie à sa majorité, qu'il atteignit à la fin de l'année 1819.

⁴³ *Feuille d'Avis* du 4 avril 1829: « Vis à vis du Musée »; c'était au 9 de la rue de la Corraterie, L'histoire des débuts de l'imprimerie Fick, telle que l'a écrite Alfred Cartier dans *Nos Anciens et leurs oeuvres*, 1902, p. 42—55, doit être corrigée sur ces divers points ».

⁴⁴ Le *Tableau du Corps électoral* de 1828 qualifie encore Pierre Antoine Pellet d'« imprimeur »; de même un acte de procédure publié par la *Feuille d'Avis* du 2 mai 1829; le *Tableau du Corps électoral* de 1829, qui est du mois d'août le donne comme « rentier », son acte de décès comme « propriétaire ».

nous ne pouvons le restituer que par une conjecture. La lettre de Saint-Simon au 1^{er} Consul, qui accompagne à la Bibliothèque de l' Arsenal un exemplaire des *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains*, est datée de « Rue derrière le Rhône à Genève »⁴⁵. Le « logé à ... » de la brochure Prevost-Cayla doit donc se rapporter à une hôtellerie; le nom de Saint-Simon ne se rencontrant dans aucun recensement ou registre de permis de séjour, il est peu probable que l'auteur de la *Lettre* ait loué un appartement à son nom; l'annotateur le savait logé dans quelque auberge. A l'aide d'un recensement daté de « 1802 », des registres des patentes de l'an XI et de l'an XII et d'un ancien plan de Genève qui situe les « enseignes » des maisons⁴⁶ nous identifions six auberges ou logis à la rue derrière le Rhône, la rue du Rhône actuelle: Aux numéros 55 ou 57 anciens, emplacement du n^o 2 actuel, *les Balances*, tenues par Jacques-Louis Debrit; au no. 67 ancien, 22 nouveau (aujourd'hui supprimé) *l'Écu de Genève*, tenu par Antoine Calvet; au n^o 182 ancien, emplacement du n^o 7 actuel, *le Petit Maure*, tenu par Abraham François Dance; au n^o 87 ancien, emplacement du n^o 40 actuel, *les Trois Maures*, tenus par Jean-Louis Rimbach; au n^o 91 ancien, emplacement du 48—50 actuel, *L'Écu de France*, tenu par Jacques Pradier; au n^o 138, emplacement du n^o 84 actuel, *la Couronne*, tenue par Félix Berset.

Le « logé à ... » convient donc à l'Écu de Genève, à l'Écu de France, et à la Couronne, à l'exclusion des autres. Mais comment choisir entre ces trois auberges également estimables? Seul l'Écu de Genève subsiste encore de nos jours, dans un autre immeuble de l'autre côté de la rue du Rhône; mais il n'a pas conservé de registres antérieurs à 1847, et mettre la main sur de tels anciens registres de voyageurs semble vraiment un vœu qui ne se réalisera jamais.

* * *

Mais il est grand temps de quitter le domaine des suppositions et d'examiner d'un peu plus près ce que nous apporte

⁴⁵ Voir le fac-simile à la fin de Pereire, *Introduction*, p. LIX.

⁴⁶ Recensement, B. 9; Registres des Patentes, 111 et 112; Plan Billon (1726).

la *Lettre d'un Habitant de Genève à l'Humanité*; c'est assurément un texte plus ancien et une édition antérieure à celle des *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains*; cette dernière publication est en effet beaucoup plus étendue; elle contient une seconde lettre et, dans la première, les parties de la fin qui font défaut à la *Lettre à l'Humanité*, soit les réflexions que l'auteur présente collectivement aux trois classes sociales sur la Révolution française, puis tout le fragment relatif à la religion nouvelle, telle qu'une voix, entendue comme en un songe, prophétise: Newton reçoit le commandement des habitants de toutes les planètes; le conseil de Newton⁴⁷ formé des vingt-et-un élus de l'humanité représentera Dieu sur la terre et dirigera les travaux des hommes.

Dans la première partie de la lettre, les deux éditions concordent; un certain nombre de variantes de style et de ponctuation n'offrent rien de caractéristique; il n'est point cependant indifférent de relever dans la *Lettre à l'Humanité*, trois fautes typographiques qui ont été corrigées dans la *Lettre à ses contemporains* réimprimée par M. Pereire, soit p. 36, lignes 17 et 18: « physiologiste », p. 41, ligne 2: « physiologique » et p. 46, ligne 13: « cousidérable ».

Par contre il est un certain nombre de variantes de fond qui valent la peine d'être signalées. Saint-Simon annonce dans sa *Lettre à l'Humanité* l'exposé de son projet en ces termes:

« Je prends la plume », écrit-il, « pour vous présenter un projet qui me paroît propre à vous faire cheminer avec sûreté et rapidité à l'amélioration de votre sort »⁴⁸. Ce projet consiste dans une

⁴⁷ Préface de la Société des Nations, selon le commentaire de M. Pereire, *Introduction*, p. XLIII. — Pour mieux comprendre la portée des *Lettres d'un habitant de Genève* et la place qu'elles tiennent dans la pensée de l'oeuvre de Saint-Simon on lira avec fruit les analyses et les observations de M. Georges Weill, *Saint-Simon et son oeuvre*, p. 35—38, de M. Maxime Leroy, *La vie véritable du comte Henri de Saint-Simon*, p. 218—224; de M. C. Bouglé, *Introduction*, p. VII—IX de *L'Oeuvre d'Henri de Saint-Simon. Textes choisis*, et l'*Introduction* de M. Pereire, p. XXV—XXXV.

⁴⁸ Les *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains*, ont le texte suivant, Ed. Pereire, p. 3: « j'ai conçu un projet qui me paroît pouvoir vous être utile, je vais vous le présenter ».

souscription ouverte devant le tombeau de Newton; chaque souscripteur nommera trois mathématiciens, trois physiciens, trois chimistes, trois physiologistes, trois littérateurs, trois peintres, trois musiciens. Le produit de la souscription sera partagé entre les élus, qui seront maîtres d'employer leurs forces de la manière qui leur conviendra; les nominations seront renouvelées chaque année; ainsi les hommes de génie recevront une récompense digne d'eux et des chefs seront donnés à ceux « qui travaillent au progrès des lumières ». Ce projet, l'auteur l'a lu à un de ses amis; il va le prier de « mettre par écrit ce qu'il en pense »; il communiquera à ses contemporains l'opinion ainsi exprimée, de façon à « leur faciliter l'examen de cette idée ». Il termine par ces mots:

« La présente lettre, l'opinion de mon ami et ma réponse à cette opinion, formeront une petite brochure; j'ai envie de lui donner pour titre: *Lettre d'un habitant de Genève à l'humanité*, un titre n'est point une chose indifférente; je demanderai à mon ami de me dire aussi son avis sur le titre que j'ai envie d'adopter »⁴⁹.

Suit (p. 5—21) « Opinion de mon ami ». L'ami loue le système de l'auteur; il fait la critique de l'organisation académique; il insiste sur le grand intérêt que les « gouvernans » aussi bien que les « gouvernés » ont à lever tous les obstacles qui arrêtent les hommes de génie dans leur activité; il se demande seulement si le projet sera adopté et s'il remédiera aux maux de l'humanité.

L'auteur répond (p. 21—22); il remercie son ami; son projet intéresse l'humanité « collectivement »; mais il a toujours pensé que « le succès dépendroit de l'action plus ou moins vive que les personnes ayant une grande influence sur elle, se détermineroient à exercer dans cette occasion ». Pour obtenir leurs suffrages, il va s'adresser successivement aux trois classes qui, selon sa classification, se partagent l'humanité.

⁴⁹ *Lettre à l'Humanité*, p. 4. Ce passage manque dans les *Lettres à ses contemporains*, éd. Pereire, p. 5; le titre de *Lettre... à l'Humanité* a en effet disparu et ce rappel n'a désormais plus sa place dans le contexte; le remaniement d'une édition antérieure est ainsi attesté par cette suppression.

Vient alors (p. 22—24) son discours à la première classe, qui est composée des savants, des artistes, et de « tous les hommes qui ont des idées libérales ». Ceux-ci sont invités à souscrire parce qu'ils ont plus d'aptitude à saisir une idée neuve; avec ce projet, ils peuvent faire leur bonheur et celui de leurs contemporains et préserver la postérité des maux passés et présents. Les premiers qui doivent souscrire, ce sont les mathématiciens: « Allons, mathématiciens, puisque vous êtes en tête, commencez ». Et l'auteur ajoute cette invitation personnelle qui n'étonne pas de la part d'un habitant de Genève: « premier interprète de la doctrine de Newton chez la nation Genevoise, Bertrand, donnez l'exemple à vos concitoyens, vous jouirez de la gloire d'être le premier qui aurez mis le pied sur la grande route du perfectionnement »⁵⁰.

Saint-Simon montre ici qu'il n'a pas été simplement un hôte passager de Genève, mais qu'il connut de près ses savants. Le professeur Louis Bertrand était l'un d'eux; né à Genève, le 3 octobre 1731, il fut, à Berlin, l'élève d'Euler, puis, en 1754, membre de l'Académie royale de Prusse; en 1761, il obtenait la chaire de mathématiques de l'Académie de Genève et l'occupait jusqu'en 1795, année où il fut nommé professeur émérite; mathématicien et géomètre infatigable, il n'était ennemi ni des idées générales ni des hypothèses hardies; il aborda plusieurs grands problèmes de physique et de géologie dans des discours académiques et consacra, en 1774, aux questions genevoises d'instruction publique, en réponse au projet de réforme d'Horace Bénédict de Saussure, une brochure qui fit quelque bruit. C'est à Paris, en l'an VIII et à Genève, en 1803, qu'il fit paraître ses *Renouvellements périodiques des continents terrestres*, ouvrage qu'a pu connaître et apprécier Saint-Simon, pour sa théorie du noyau mobile dans le centre des planètes. Au surplus, deux livres importants lui ont fait un nom parmi les mathématiciens de valeur: *Développement de la partie élémentaire des mathématiques*, Genève, 1778, 2 volumes in 8°, et *Eléments de Géo-*

⁵⁰ *Lettre à l'Humanité*, p. 23, ce passage ne se trouve pas dans les *Lettres à ses contemporains*, éd. Pereire, p. 25.

métrie, Paris et Genève, 1812, in 4^o. Il mourut à Genève le 15 mai 1812⁵¹.

Le discours à la deuxième classe (p. 24—33) « celle des propriétaires » qui ne font pas partie de la première, développe les raisons que ces nouveaux auditeurs de l'auteur ont, pour leur sécurité, à mettre dans leur parti les « non propriétaires » qui leur sont supérieurs par l'intelligence.

Enfin, Saint-Simon s'adresse (p. 33—47), à la troisième classe, qui, se ralliant au mot « égalité », renferme le surplus de l'humanité; à ces « amis », il explique que leur sort s'améliorera s'ils mettent « entre les mains des vingt-et-un hommes de l'humanité qui auront le plus de lumières, les deux grands moyens de dominer; la considération et l'argent »; il leur démontre l'utilité des sciences.

Dans ces deux derniers discours, les *Lettres d'un Habitant de Genève à ses contemporains*, ajoutent au texte de la *Lettre à l'humanité*, le mot de « métaphysiciens »⁵² et trois notes explicatives nouvelles⁵³; elles donnent⁵⁴ une rédaction très différente du deuxième et du troisième paragraphe de la seule note commune aux deux éditions; voici le texte de la *Lettre à l'Humanité*:

« Il reste encore à ce sujet une idée à éclaircir: les occupations principales des métaphysiciens sont d'étudier les rapports qui existent entre les phénomènes appelés physiques et ceux appelés moraux, cette partie de leurs travaux est physiologique; mais ils cherchent aussi à lier les systèmes des différentes sciences par un système général; ils n'ont pas pris garde qu'il étoit impossible de former un système général avant que chaque

⁵¹ Voir sur Louis Bertrand, Albert de Montet, *Dictionnaire des Genevois et des Vaudois*, t. I, 1877, p. 52—53; *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. II, 1924, p. 146—147; Charles Borgeaud, *Histoire de l'Université de Genève, L'Académie de Calvin*, p. 569—571; *Notice sur Mr. Louis Bertrand, Professeur émérite de Mathématiques dans l'Académie de Genève, par Mr. Boissier, recteur de cette Académie, Bibliothèque Britannique, Sciences et Arts*, t. 50, 17^{ème} année, 1812, p. 173—181.

⁵² Ed. Pereire, p. 39; cf. *Lettre à l'humanité*, p. 39.

⁵³ Ed. Pereire, p. 28, n. 1; p. 41, n. 1; p. 44, n. 1.

⁵⁴ Ed. Pereire, p. 39, n. 1.

science fût mise dans l'ordre qui a été détaillé au sujet de l'astronomie. J'ajouterai que les mathématiques contiennent les seuls matériaux que l'on puisse employer à la construction d'un système général, par la raison qu'elles sont le seul moyen que nous ayons de pousser nos idées jusqu'à un degré absolu de généralisation.

N'est-il pas raisonnable de conclure de tout ce qui vient d'être dit, qu'il n'a pu exister encore de bon système de morale, et que toutes les conceptions d'organisations sociales, formées antérieurement à l'époque à laquelle les sciences particulières seront liées par un système général, ne pourront qu'être extrêmement vicieuses⁵⁵.

La *Lettre d'un habitant de Genève à l'Humanité* se termine, après ce discours aux « amis » de la troisième classe, par une apostrophe aux Genevois :

« Je passe, mon ami, à votre opinion sur le titre de *Lettre d'un habitant de Genève à l'humanité*. D'après ce que vous me dites, je crois pouvoir me permettre cette apostrophe aux Genevois.

Genevois!

En faisant choix du titre de *Lettre d'un habitant de Genève à l'humanité*, j'ai l'intention de vous rendre hommage; j'ai celle aussi de présenter mes idées sous d'heureux auspices. On trouve dans l'histoire des peuples modernes la preuve que, proportion gardée de votre population, vous avez contribué plus qu'aucune autre fraction de l'humanité aux progrès des lumières; vous êtes destinés, j'en suis convaincu, à souscrire les premiers pour la formation d'un établissement général de perfectionnement de l'esprit humain.

* * *

Mon ami: A la première des deux questions qui terminent votre opinion, je réponds: *travaillez à faire réussir le projet*; Et à la seconde: *Dieu seul auroit ce pouvoir* »⁵⁶.

⁵⁵ *Lettre à l'Humanité*, p. 40, n. 1.

⁵⁶ P. 47—48. Tout ce passage a disparu des *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains*, qui le remplacent par les réflexions sur la Ré-

La comparaison des deux *Lettres* permettra de mieux étudier la pensée de Saint-Simon. Mais toutes les questions qui se posent au sujet de la composition et de l'impression de ces deux opuscules sont loin d'être éclaircies; on peut en effet se demander si les *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains*, annoncées par le *Journal typographique et bibliographique* du 24 vendémiaire an XII sont vraiment une édition genevoise, bien que la lettre au 1^{er} consul, qui accompagne un de leurs exemplaires, soit datée de Genève; c'est bien en effet une composition typographique différente et le bandeau de la première page, deux colombes dans un cartouche⁵⁷, n'a pu jusqu'à présent être retrouvé parmi les imprimés genevois de l'époque. Saint-Simon, dans sa seconde édition, a, en tous cas, éliminé de son texte ce qui s'adressait particulièrement à ses lecteurs de Genève. N'a-t-il trouvé chez eux qu'une attention distraite et sa réimpression, beaucoup élargie, bien que faite dans leur ville, était-elle destinée à Paris et à la France?

Est-ce au contraire une nouvelle édition sortie d'une presse parisienne?

C'est ce que seuls des documents encore inédits permettraient de déterminer.

volution française, adressées, collectivement, aux trois classes. Toutes les classes de la société se trouveront bien d'une organisation qui remettra le pouvoir spirituel entre les mains des savants, le pouvoir temporel entre les mains des propriétaires, le pouvoir de nommer les chefs à tout le monde, Ed. Pereire, p. 47—49. Suit la seconde partie de la première lettre, l'apparition.

⁵⁷ Voir le fac-simile de l'édition Pereire, p. 2.
